

République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 31 mars 2026

Séance ordinaire du **31 mars 2026** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :

En fonction : 15

Présents : 13

Absent(s) : 2

Nombre de procuration(s) : 0

Sous la présidence de M. BENTZ Hervé, Maire

Secrétaire de séance : M. GRUBER Robin

Date de convocation : 24 mars 2026

Membres présents : Mesdames et Messieurs : BENTZ Hervé - GRUBER Robin - JEAN Howard JELINSKI Clara - LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent OFFENBURGER Céline - OHANINA Patrick - RINN Olivier - SAETTEL Christiane - URBAN Dorothee - VEIT Anthony

Absent(s) excusé(s) : Mme GRAUFEL Mélanie - M. URBAN Denis

10. Hôtel d'Entreprises - Renouvellement du bail du local 3

M. le Maire annonce que le contrat de location du local 3 de l'Hôtel d'Entreprises arrive à échéance le 30 juin 2026.

M. URBAN Denis étant directement concerné par ce point, il se retire de la salle le temps de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- après avoir pris connaissance que le bail conclu avec la SARL URBAN CHAUFFAGE - SANITAIRE TERRASSEMENT représentée par M. URBAN Luc son gérant, ayant son siège social au 3, rue de la Chapelle à Innenheim arrive à échéance au 30 juin 2026,

- APPROUVE le renouvellement du bail commercial au profit de la SARL URBAN CHAUFFAGE - SANITAIRE-TERRASSEMENT avec effet au 1^{er} juillet 2026,

- MAINTIENT le montant mensuel HT du loyer à 900,00 €,

- FIXE le montant mensuel des avances sur charges à 80,00 €,

- AUTORISE M. le Maire à signer le nouveau bail à intervenir et tous les documents s'y rapportant.

M. URBAN Denis revient dans la salle.

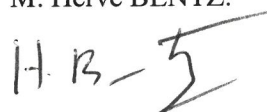
Le secrétaire de séance,
M. Robin GRUBER



Délibération certifiée conforme.

Innenheim, le 15 avril 2026

Le Maire,
M. Hervé BENTZ.



Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le

16 AVR. 2026